

INFORMATION

TRAVAUX



➤ REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS LES PORTES DU DAUPHINÉ À SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Afin d'améliorer la qualité d'accueil de la zone d'activités Les Portes du Dauphiné, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, en partenariat avec la Ville de Saint Pierre de Chandieu, a réaménagé la rue Lavoisier et la RD147. Des travaux auront lieu prochainement sur le chemin de Mûre et sur la RD318 afin, entre autres, de prévoir la continuité des aménagements cyclables.

TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE MÛRE : DÉMARRAGE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Les travaux sur le chemin de Mûre prévus entre la rue Lavoisier et la rue Ampère **débuteront le lundi 4 novembre 2024 pour une durée de 6 mois.**

Ils se dérouleront en demi-chaussée :

Phase 1 : travaux côté ouest du chemin de Mûre du 4 novembre 2024 jusqu'à courant janvier 2025.

Phase 2 : travaux côté est du chemin de Mûre de janvier à avril 2025.

L'enrobé définitif sera posé courant du mois d'avril 2025 et engendrera une fermeture de la rue. Une information vous sera transmise lorsque la date précise sera connue.

Les conditions de circulation : la circulation s'effectuera en demi-chaussée dans un seul sens de circulation (Lavoisier > RD318).

Tout au long des travaux,
les entreprises resteront accessibles.
Lors des interventions aux entrées charretières,
le chef de chantier se rapprochera de vous afin
de convenir du jour et de l'heure.



TRAVAUX SUR LA RD318

Le terrassement et les aménagements paysagers de la voirie côté nord (du côté de la zone d'activités) se dérouleront du **lundi 7 octobre 2024 jusqu'au mi-mars 2025.**

Le revêtement drainant de la voie cyclable sera posé courant du mois d'avril 2025.

Ces travaux n'entraîneront aucune perturbation sur les conditions de circulation.



INFORMATION

TRAVAUX



LE STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX

La zone de stationnement dédiée aux poids lourds, située au nord du chemin de Mûre, restera accessible.



LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

- **Chemin de Mûre - Sécurisation de la voirie** : diminution de la largeur de la chaussée afin de réduire la vitesse des camions et des véhicules.
- **Chemin de Mûre et RD318 - Création de trottoirs et de voies modes doux** afin de sécuriser le cheminement des piétons et des vélos, et d'améliorer la desserte des entreprises.
- **Chemin de Mûre et RD318 - Plantation d'arbres et de haies** afin de créer des îlots de fraîcheur et de mieux structurer les espaces, tout en embellissant la zone.

Plus d'information : www.ccel.fr

Vous avez une question ? Vous pouvez nous écrire à l'adresse mail suivante : requalification@ccel.fr

